



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00067

Numéro SIREN : 422 488 544

Nom ou dénomination : "LMH SPORTS"

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt 523



LMH SPORTS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
DE 40.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4, AVENUE DE LACAPELETTE
47550 BOE

422 488 544 RCS AGEN

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE

UNIQUE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept, et le trente et un janvier à dix heures,

Monsieur Dominique MARCHESI, représentant légal de la société HOLDING SPORTS LOISIRS 12, société par actions simplifiée au capital de 602.000 €, divisé en trois cent quarante quatre actions de mille sept cent cinquante (1750) euros chacune, dont le siège est à 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE, Lieu dit Les Cabrières, inscrite 511 665 796 RCS RODEZ, associé unique de la société dite " LMH SPORTS ", propriétaire de la totalité des quatre mille (4000) actions de dix €uros (10 €) chacune composant le capital social,

Monsieur Dominique MARCHESI assiste également en qualité de Président de la société LMH, au siège social,

1. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Dominique MARCHESI, Président non associé de la société, a exposé que dans le cadre de la cession des titres de la société, il convient d'agréer le nouvel associé, de prendre acte de sa démission de ses fonctions de Président et de nommer son remplaçant ainsi que le directeur général.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- Agrément du projet de cession et du nouvel associé,
 - Démission de Monsieur MARCHESI de ses fonctions de Président et nomination du nouveau Président en remplacement, Monsieur Jean Claude DUMASDELAGE,
 - Nomination du directeur général, Monsieur Frédéric DARCHEVILLE,
 - Pouvoirs à donner.
- h

PREMIERE DECISION – AGREMENT DU NOUVEL ASSOCIE

L'associé unique, après avoir pris connaissance du projet de cession des quatre mille (4000) actions de la société HOLDING SPORTS LOISIRS 12 à la société CANAL EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, dont le siège est à (64100) BAYONNE, Quartier des Pontôts, immatriculée 824 599 229 RCS BAYONNE, décide d'agréer la cession à intervenir ainsi que la société CANAL EXPANSION comme nouvel associé.

DEUXIEME DECISION – REMPLACEMENT DU PRESIDENT

L'associé unique prend acte de la démission, sans conditions, ni réserves, de Monsieur Dominique MARCHESI de ses fonctions de Président à compter de ce jour et nomme en remplacement, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

Monsieur Jean Claude DUMASDELAGE, demeurant à 64 BIARRITZ, 67 rue Pierre de Chevigné, né à (16) CONFOLENS, le 26 juin 1953, de nationalité française.

Monsieur Jean Claude DUMASDELAGE, intervenant à l'instant même, remercie l'associé unique de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et indique qu'il ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer leur mandat.

TROISIEME DECISION – NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'associé unique, sur proposition du Président, nomme pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

Monsieur Frédéric DARCHEVILLE demeurant à (40530) LABENNE, 26, bis allée du Poitou, né à (62) SAINT OMER, le 4 novembre 1973, de nationalité française.

Monsieur Frédéric DARCHEVILLE, intervenant à l'instant même, remercie l'associé unique de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et indique qu'il ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer leur mandat.

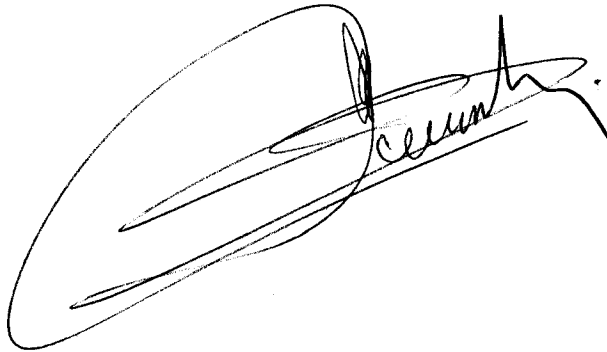
QUATRIEME DECISION - POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à la Selarl LEGIGARONNE à 47000 AGEN, 9 rue Pontarique ainsi qu'au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes à

l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final flourish.